

CARTOGRAPHIE DES MÉTIERS DE LA FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIÈRE

*PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE
NOUVELLE-AQUITAINE
2025*



DÉROULÉ DE LA REUNION

1 – LE CADRE ET LES ENJEUX DE LA DEMARCHE

2 – LA DEMARCHE REGIONALE : ROLE DE CHACUN, MODALITES ET APPUI DE BVA

3 – LES RAPPORTS DYNAMIQUES

1

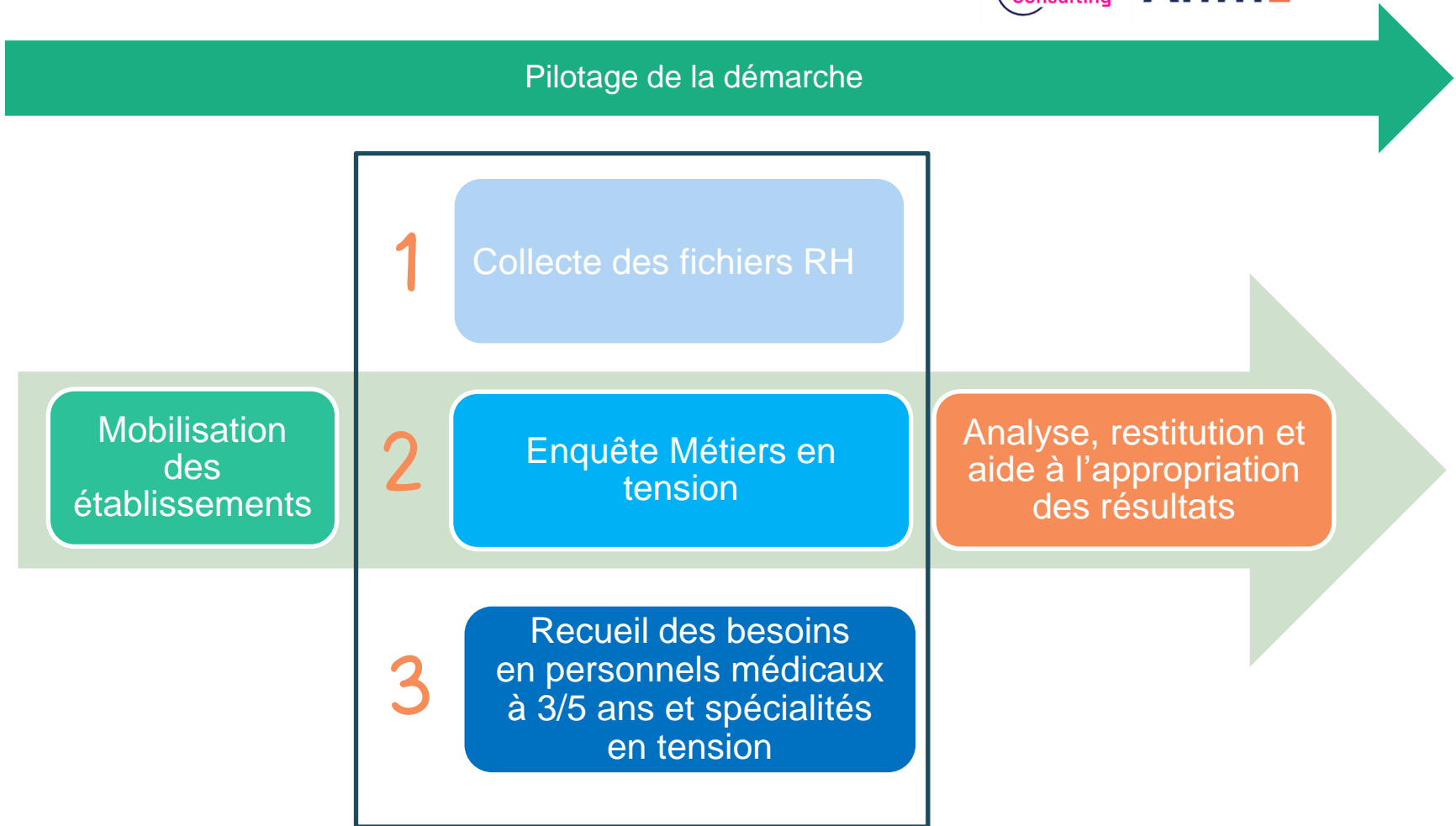
LE CADRE ET LES ENJEUX DE LA DEMARCHE



UNE DEMARCHE ADAPTEE AU CONTEXTE ET ENJEUX ACTUELS DE LA FPH : CE QUI CHANGE PAR RAPPORT AU PRÉCÉDENT CYCLE

- ✓ Les nouvelles cartographies couvrent désormais **systematiquement** les **agents de la FPH** et le **personnel médical (PM)**, avec un volet sur les **métiers et spécialités en tension**
- ✓ Un **accompagnement renforcé** est prévu pour les **établissements n'ayant jamais participé** à la démarche et pour la constitution de la **grille des besoins en personnels médicaux**
- ✓ Les établissements ayant déjà participé **peuvent actualiser gratuitement leur cartographie des agents une fois par an (PNM uniquement)**, en fournissant leur fichier entre le 1er janvier et 31 mai
- ✓ **Anfh** Association nationale pour la formation permanente du personnel hospitalier *Le rapport dynamique destiné à chaque établissement est mis à disposition sous Gesform et fait l'objet d'un atelier d'appropriation animé par le siège de l'ANFH*
- ✓ *Vous pouvez avoir accès à votre rapport dynamique avant la fin de la démarche régionale. Les rapports seront mis à disposition le 20 du mois suivant le dépôt du fichier (si conforme).*

LE SYNOPTIQUE DE LA DÉMARCHE REGIONALE



→ Maximiser la mobilisation des établissements pour garantir la représentativité des résultats !

LES ÉTAPES ET LE CALENDRIER DE LA DÉMARCHE REGIONALE : PLANNING GLOBAL

Webinaires d'information
14 et 30 janvier

Limite engagement
21 février

Date de limite de dépôt
16 mai

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet/Août	Septembre	Octobre
Engagement et information des établissements (ANFH)								
	Recueil des données				Analyse des données, Préparation des rapports	Restitution du rapport aux instances et aux établissements		
Accompagnement des établissements par BVA								
				Prise en main de l'outil Infocentre				

Date des restitutions en visioconférence :

- **30 septembre** : restitution aux établissements du secteur sanitaire
- **3 octobre** : restitution aux établissements du secteur personnes âgées
- **6 octobre** : restitution aux établissements du secteur handicap-enfance-famille
- **9 octobre** : restitution centrée sur les besoins en personnels médicaux

LA CLÉ DE LA RÉUSSITE : UNE IMPLICATION DE TOUS !

Pour que la cartographie et les résultats régionaux soient représentatifs, il faut :

- ▶ **Le plus grand nombre d'établissements participants ;**
- ▶ **Un volume suffisant d'agents et de personnels médicaux couverts :**
- ▶ **Une diversité des établissements participants**, représentatifs des différents types d'établissements dans la région (CHU, CH, EPSM, EHPAD, Handicap, Enfance-Famille) ;
- ▶ **Une couverture suffisante de chaque territoire.**

Il est donc important que TOUS les établissements puissent participer à ce projet qu'ils aient ou NON déjà réalisé leur cartographie des métiers, quelles que soient leur niveau d'avancement, leurs spécificités territoriales et/ou organisationnelles...

2

LA DEMARCHE REGIONALE : MODALITES, PLANNING ET APPUI DE BVA



L'ENGAGEMENT DES ETABLISSEMENTS

JE M'ENGAGE DANS LA DEMARCHE

Suite à la sollicitation de sa Délégation ANFH, l'établissement communique son engagement sur le formulaire en ligne et renvoie une lettre d'engagement dans laquelle il désigne un référent pour le dépôt du fichier RH et, pour les établissements sanitaires, un référent pour le recueil des besoins en Personnels médicaux (si différent).

Anfh Association nationale pour la formation permanente et le perfectionnement du personnel hospitalier

CARTOGRAPHIE REGIONALE DES METIERS DES PERSONNELS NON MEDICAUX ET DES PERSONNELS MEDICAUX
Lettre d'engagement

Afin de confirmer la participation de votre établissement à la cartographie régionale des métiers, **merci de bien vouloir compléter et retourner à votre Délégation ANFH cette lettre d'engagement.**

En retournant ce bulletin, votre établissement s'engage à fournir, via le lien à la plateforme **Métiers-compétences ANFH** **séparément, les données métiers des Personnels Non Médicaux (PNM) et des Personnels Médicaux (PM)** nécessaires à la réalisation de la cartographie de votre établissement, ainsi qu'à l'alimentation de la cartographie territoriale, sectorielle et régionale.

Pour mener à bien cette démarche, votre établissement bénéficiera de l'**accompagnement en ligne (mail et téléphone) de BVA**. Dès la validation des données-métiers par BVA, vous **accédez** à la cartographie des métiers (PNM + PM) de votre établissement, puis aux comparaisons régionales, territoriales et sectorielles dès la fin de la démarche régionale.

NOM ET VILLE DE L'ETABLISSEMENT :	
Code ETS :	
REFERENT INTERNE CHARGE D'ALIMENTER LA PLATEFORME pour la cartographie des Personnels Non Médicaux	
Nom :	Prénom :
Fonction :	
Tél. : <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	Email : <input type="text"/> @
DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT OU DIRECTEUR DES RESOURCES HUMAINES CHARGE DE REPONDERE à l'enquête Métiers en amont et difficulté de recrutement des Personnels Non Médicaux	
Nom :	Prénom :
Fonction :	
Tél. : <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	Email : <input type="text"/> @
REFERENT INTERNE CHARGE D'ALIMENTER LA PLATEFORME pour la cartographie des Personnels Médicaux (si différent)	
Nom :	Prénom :
Fonction :	
Tél. : <input type="text"/> / <input type="text"/> / <input type="text"/>	Email : <input type="text"/> @
LOGICIEL « PAIE » * utilisé par l'établissement	
* Pour les établissements disposant du logiciel AGRIF, vous bénéficiez du format type d'extraction de données et de la possibilité éventuelle de faire extraire ces données directement par le MIPSI.	

LES ETAPES DE LA DÉMARCHE

JE M'ENGAGE DANS LA
DEMARCHE

JE RECOIS L'INVITATION
A PARTICIPER

BVA adresse aux Directions ou référents indiqués dans le fichier **les liens URL** vers la plateforme dédiée. **Une notice explicative** est également jointe à ces envois.

Les différents mails d'invitation sont les suivants :

1. **Une invitation à répondre à l'enquête Métiers en tension**
2. **Une invitation à déposer le fichier RH des agents de la FPH**
3. **Pour les établissements sanitaires : une invitation à compléter la grille « Recueil des besoins en personnels médicaux à 3/5 ans et spécialités en tension »**



LES ETAPES DE LA DÉMARCHE

Temps de passation : 10 à 15 min

JE M'ENGAGE DANS LA DEMARCHE

JE ME CONNECTE A LA PLATEFORME METIERS-COMPETENCES

1

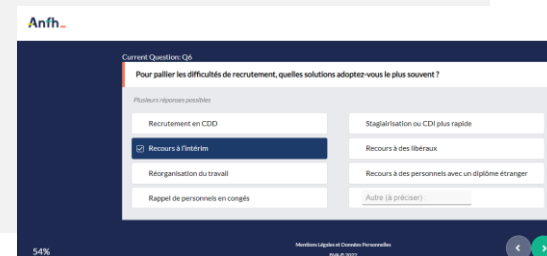
JE COMPLETE MON QUESTIONNAIRE « METIERS EN TENSION »

Le questionnaire « **Métiers en tension** » est adressé à tous les DRH ou Directeurs d'établissement, via un mail d'invitation.

La réponse peut se faire en plusieurs fois avec ce même lien, et des relances sont réalisées par BVA par téléphone.

Il concerne **les agents de la FPH** et porte sur les **thématiques** suivantes :

- **Les métiers** pour lesquels l'établissement rencontre des difficultés de recrutement
- **Les postes non pourvus** sur ces métiers en tension
- **Les causes** des difficultés observées
- **Les solutions** mises en place ou souhaitées
- **Ainsi que des informations complémentaires sur :**
 - **Le turn-over ;**
 - **L'absentéisme** des agents ;
 - **La GPMC** dans l'établissement.



LES ETAPES DE LA DÉMARCHE

Temps de préparation : 1 à 2h pour les établissements habitués à la démarche

JE M'ENGAGE DANS LA DEMARCHE

JE ME CONNECTE A LA PLATEFORME METIERS-COMPETENCES

JE COMPLETE MON QUESTIONNAIRE

2 JE DEPOSE MON FICHER DE DONNEES RH

Je **dépose sur la plateforme le fichier RH** des agents de la FPH de mon établissement au format Excel, en glissant le fichier ou en le déposant dans la zone prévue à cet effet (*zone bleue ci-dessous*). Je peux prendre comme modèle le fichier téléchargeable dans la zone verte.



BVA procède aux **contrôles de cohérence** du fichier ainsi que, le cas échéant, à **des retraitements de données-métiers** : propositions d'affectation ou de réaffectation-métiers de certains agents. Un **complément** ou une **validation** peut être demandé, lorsque nécessaire, aux établissements concernés.

LES ETAPES DE LA DÉMARCHE

JE M'ENGAGE DANS LA DEMARCHE

JE ME CONNECTE A LA PLATEFORME METIERS-COMPETENCES

JE COMPLETE MON QUESTIONNAIRE

2

JE DEPOSE MON FICHER DE DONNEES RH

Liste des informations requises dans le fichier de données-métier à déposer :

Matricule	Code / intitulé du corps
Prénom / Nom	Code / intitulé du grade
Sexe	Code / intitulé du métier
Date de naissance	Autres appellations métiers <i>(facultatif)</i>
Date d'entrée dans l'établissement d'accueil actuel	Code / intitulé de l'UF <i>(facultatif)</i>
Statut	Code / intitulé du pôle <i>(facultatif)</i>
Pourcentage de temps travaillé dans l'établissement	Lettre budgétaire / rattachement FINESS <i>(facultatif)</i>

LES ETAPES DE LA DÉMARCHE

JE M'ENGAGE DANS LA DEMARCHE

JE ME CONNECTE A LA PLATEFORME METIERS-COMPETENCES

JE COMPLETE MON QUESTIONNAIRE

2

JE DEPOSE MON FICHER DE DONNEES RH

LE PERIMETRE DE REFERENCE

Le choix du périmètre est déterminé par la volonté de disposer d'une **photographie à un instant « T » des personnels non médicaux en activité dans les établissements** de la région, en évitant les doubles comptages.

La population recensée sera ainsi constituée de **tous les agents de la Fonction publique hospitalière dont les établissements étaient employeurs au 31 décembre 2024**, quel que soit leur temps de travail.

Sont inclus : *les titulaires de la FPH, les stagiaires en attente de titularisation, les contractuels sur emploi permanent (CDI ou CDD) ou de remplacement (CDD), les personnels en contrat aidé (emplois d'avenir, etc.), les apprentis et les personnels en formation professionnelle.*

Nb : bien que relevant des personnels médicaux, les sages-femmes sont prises en compte dans la cartographie des agents de la FPH. Elles relèvent du titre IV et sont généralement présentes dans les fichiers des personnels non médicaux

Sont exclus : *les personnels n'étant pas en situation d'activité (disponibilité, détachement, congé parental, etc.).*

LES ETAPES DE LA DÉMARCHE

JE M'ENGAGE DANS LA DEMARCHE

JE ME CONNECTE A LA PLATEFORME METIERS-COMPETENCES

JE COMPLETE MON QUESTIONNAIRE

2

JE DEPOSE MON FICHER DE DONNEES RH

EN SAVOIR PLUS :

[ACCÉDEZ AU GUIDE DES MÉTIERS DE L'ANFH :](#)



LES NOMENCLATURES DE REFERENCE

Les métiers à affecter aux agents (non médicaux) seront ceux recensés dans la version 3 ou 4 (*en cours de validation*) du **Répertoire des Métiers de la Santé et de l'autonomie**, version la plus utilisée à ce jour dans la FPH et qui **donnera lieu à la consolidation régionale**.

En 2024, un **nouveau référentiel sera mis en place à une date encore indéfinie** → **BVA proposera un accompagnement à la mise à jour le cas échéant.**

Les nomenclatures de référence pour les personnels non médicaux sont les versions les plus récentes des nomenclatures ci-dessous :

- ▶ *Pour les emplois : Nomenclature des Métiers Hospitaliers Personnels non Médicaux (NMH PNM) du Ministère des Affaires sociales et de la Santé.*
- ▶ *Pour les corps / grades : Nomenclature des Emplois Hospitaliers Personnels non Médicaux (NEH PNM) du Ministère des Affaires sociales et de la Santé.*

LES ETAPES DE LA DÉMARCHE

JE M'ENGAGE DANS LA DEMARCHE

JE ME CONNECTE A LA PLATEFORME METIERS-COMPETENCES

JE COMPLETE MON QUESTIONNAIRE

2

JE DEPOSE MON FICHER DE DONNEES RH

EN SAVOIR PLUS :

[DÉCOUVRIR LE TUTORIEL D'AIDE À L'AFFECTATION DES MÉTIERS](#)
(4 minutes)



LES PRINCIPES D'AFFECTATION DES METIERS

On s'intéresse à la réalité des activités donc au **métier réellement exercé par chaque agent**. Même s'il n'a pas la qualification requise, il est préconisé de lui affecter le métier qu'il exerce. *Exemple : affecter le métier d'AS pour un ASH faisant-fonction d'AS.*

Lorsqu'un agent exerce plusieurs métiers, l'établissement recense l'ensemble des métiers et affecte son **métier principal**. Si l'agent exerce 2 métiers à parts égales, le choix du métier à affecter se fait à la discrétion de l'établissement.

Les personnels en formation professionnelle longue (Etudes Promotionnelles, Congé de Formation Professionnelle, etc.) sont à affecter au **métier exercé préalablement à la formation**.

LE RECUEIL DES BESOINS EN PERSONNELS MEDICAUX A 3/5 ANS : ETAPE SPECIFIQUE AUX ETABLISSEMENTS SANITAIRES -1

JE M'ENGAGE DANS LA DEMARCHE

JE ME CONNECTE A LA PLATEFORME METIERS-COMPETENCES

JE COMPLETE MON QUESTIONNAIRE

JE DEPOSE MON FICHIER DE DONNEES RH

3

JE COMPLETE LA GRILLE DES BESOINS EN PERSONNELS MEDICAUX ET SPECIALITES EN TENSION

UNIQUEMENT POUR LES CHU, CH ET EPSM (indissociable de la participation au volet PNM) :

Après identification sur la plateforme, je **complète** la grille téléchargeable sur la page présentée ci-dessous (*en cliquant sur la zone verte*) avec les **besoins en personnels médicaux de mon établissement, aujourd'hui, à 3 et 5 ans, par spécialité. Une fois complétée, je dépose ma grille** sur l'espace dédié (*zone bleue ci-dessous*).



→ **Prise de contact anticipée pour les interlocuteurs PM pour explication de la démarche (attentes, méthodologie)**

LE RECUEIL DES BESOINS EN PERSONNELS MEDICAUX A 3/5 ANS : ETAPE SPECIFIQUE AUX ETABLISSEMENTS SANITAIRES -2

JE M'ENGAGE DANS LA DEMARCHE

JE ME CONNECTE A LA PLATEFORME METIERS-COMPETENCES

JE COMPLETE MON QUESTIONNAIRE

JE DEPOSE MON FICHIER DE DONNEES RH

3 JE COMPLETE LA GRILLE DES BESOINS EN PERSONNELS MEDICAUX ET SPECIALITES EN TENSION

EN SAVOIR PLUS :
 DECOUVRIR LA GRILLE A COMPLÉTER



Feuille de calcul Microsoft Excel

UNIQUEMENT POUR LES CHU, CH ET EPSM :

Liste des informations à compléter, par spécialité, dans la grille :

Effectif Equivalent Temps Plein (ETP) moyen annuel rémunéré par genre (H/F)
Effectif ETP moyen annuel rémunéré par statut (PH, praticiens contractuels...)
Effectif cible actuel en ETP
Prévisions de départs à la retraite et autres départs connus dans les 3 ans en ETP
Créations ou suppressions de postes, éventuelles, liées aux réorganisations dans les 3 ans en ETP
Prévision de départs à la retraite et autres départs connus entre 3 à 5 ans

Les **spécialités** sont celles utilisées dans la Statistique Annuelle des Etablissements de Santé (DREES). SAE

LE RECUEIL DES BESOINS EN PERSONNELS MEDICAUX A 3/5 ANS : ETAPE SPECIFIQUE AUX ETABLISSEMENTS SANITAIRES - 3

JE M'ENGAGE DANS LA DEMARCHE

JE ME CONNECTE A LA PLATEFORME METIERS-COMPETENCES

JE COMPLETE MON QUESTIONNAIRE

JE DEPOSE MON FICHER DE DONNEES RH

3

JE COMPLETE LA GRILLE DES BESOINS EN PERSONNELS MEDICAUX ET SPECIALITES EN TENSION

UNIQUEMENT POUR LES CHU, CH ET EPSM :

J'identifie dans mon établissement **les spécialités en :**

- **Forte tension** = difficulté à maintenir la continuité de l'organisation médicale définie
- **Très forte tension** = risque de perte d'une autorisation d'activité ou impossibilité de déployer une nouvelle autorisation

J'indique les **démarches mises en œuvre ou souhaitées par mon établissement face aux difficultés rencontrées :**

- Intérim médical (agences d'intérim)
- Coopérations au sein de la FPH (GHT, avec CHU...) tels que : « l'intérim » médical contractuel, Assistants Spécialistes Partagés, Temps médical partagé, Consultations avancées, Equipes mobiles, Fédérations Médicales Inter-Hospitalières, Equipes territoriales mutualisées ou Plateaux Techniques Mutualisés
- Coopération avec établissements privés ou médecine de ville
- Recours à la télémédecine
- Recours à des Infirmier.ère.s en Pratiques Avancées (IPA)
- Déploiement d'une GPEC médicale à l'échelle du GHT
- Autre action ou démarche (à préciser).

LE PROCESS DE RECUEIL, CONTRÔLE ET VALIDATION DES DONNÉES MÉTIERS-COMPÉTENCES

JE M'ENGAGE DANS LA DEMARCHE

JE ME CONNECTE A LA PLATEFORME METIERS-COMPETENCES

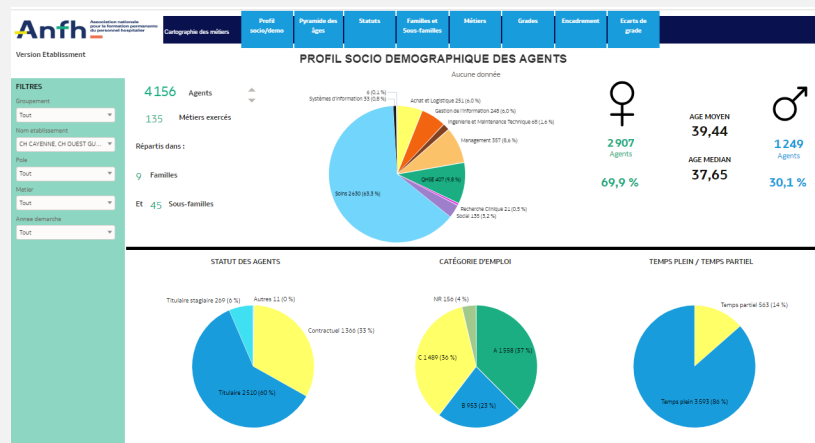
JE COMPLETE MON QUESTIONNAIRE

JE DEPOSE MON FICHER DE DONNEES

JE COMPLETE MA GRILLE DE BESOINS EN PERSONNELS MEDICAUX Et SPECIALITES EN TENSION

J'ACCÈDE A LA CARTOGRAPHIE DES METIERS

Le 20 du mois suivant le dépôt de mon fichier PNM (si conforme), j'accède à la cartographie des métiers de mon établissement sur l'outil de Data Visualisation *Infocentre* (interfacé à *Gesform Evolution*) :



Suite à la clôture de la démarche régionale, j'accéderai aussi aux comparaisons régionales, territoriales et/ou sectorielles et aux résultats de mon GHT ou GCSMS (s'il y a lieu).

Je pourrai ensuite **mettre à jour** la cartographie des métiers de mon établissement **1 fois par an** lors de la campagne d'actualisation.

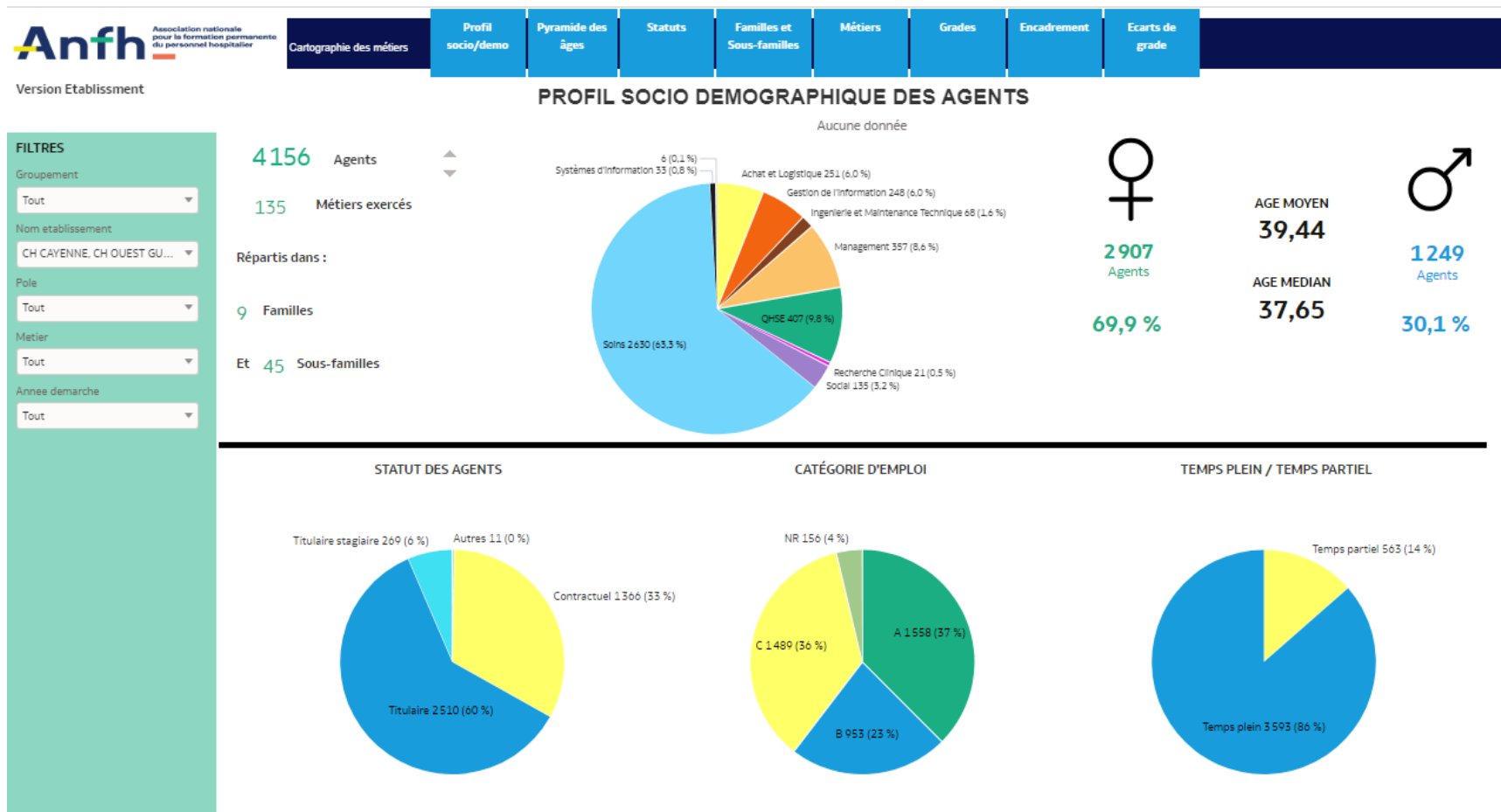
3

LES RAPPORTS DYNAMIQUES, INNOVATION DU 3ÈME CYCLE DE CARTOGRAPHIE DES METIERS



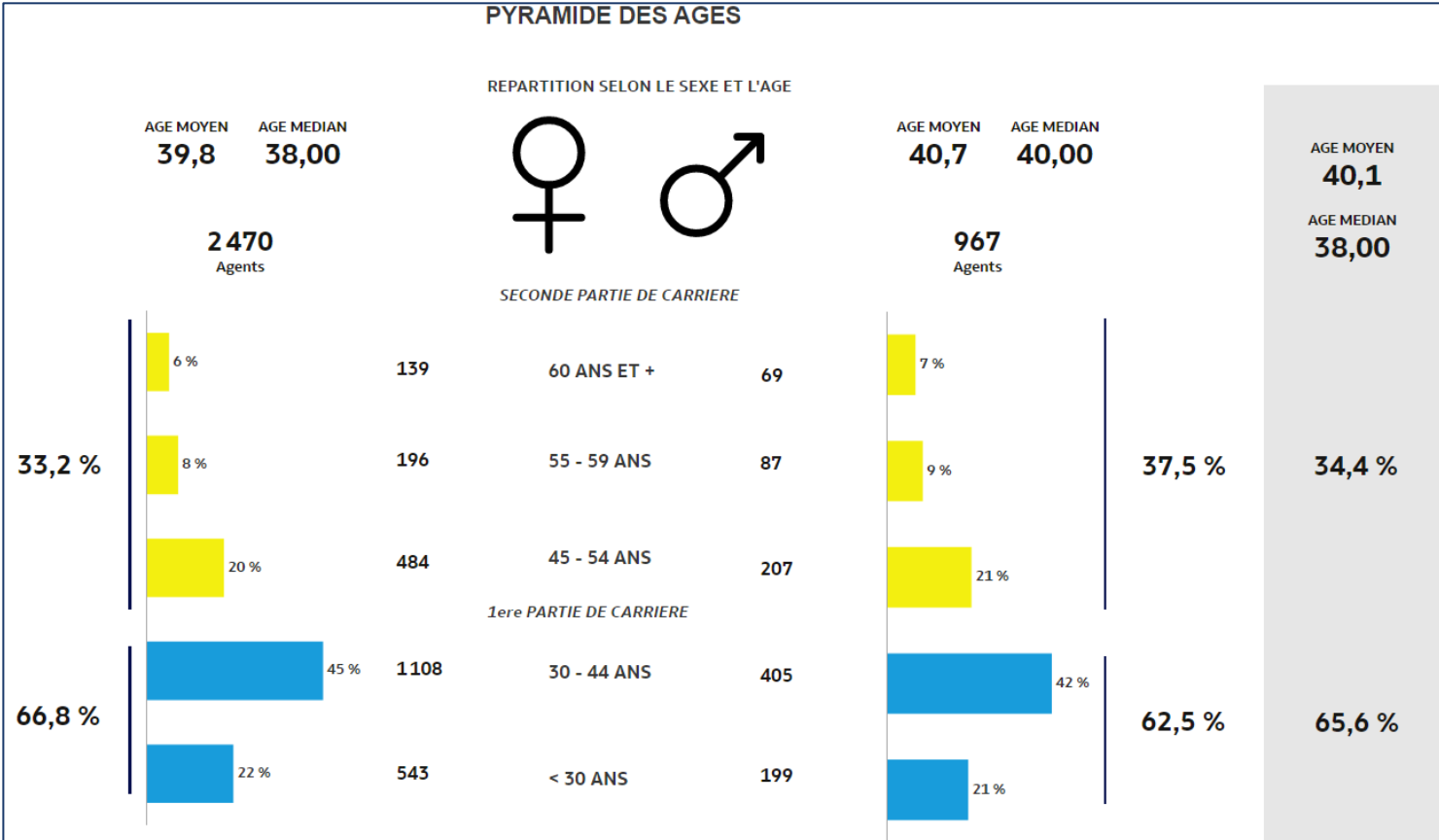
EXEMPLE DE DATAVISUALISATION DANS LE RAPPORT DYNAMIQUE PNM

Profil sociodémographique des agents de la FPH



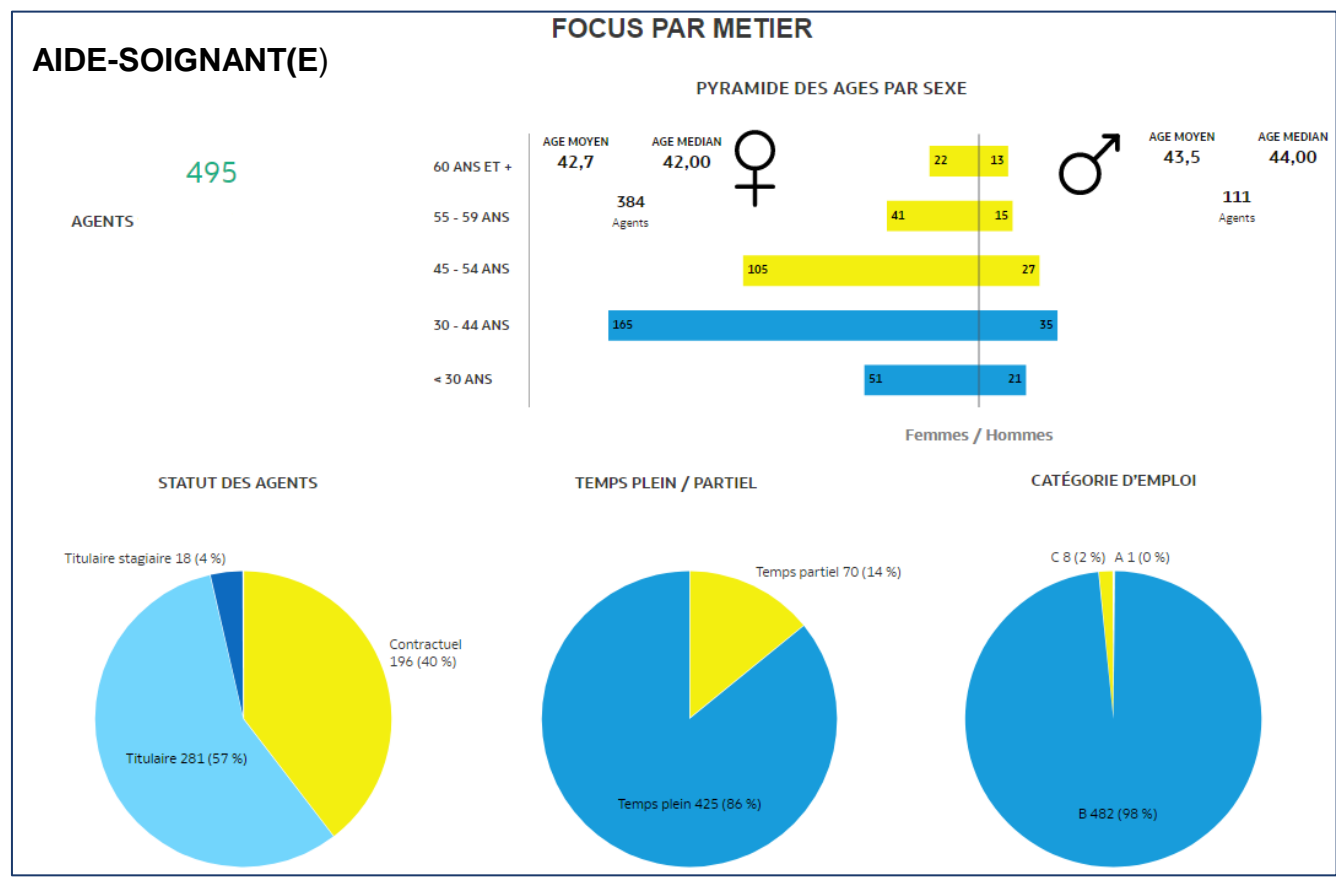
EXEMPLE DE DATAVISUALISATION DANS LE RAPPORT DYNAMIQUE PNM

Pyramide des âges



EXEMPLE DE DATAVISUALISATION DANS LE RAPPORT DYNAMIQUE PNM

Focus métier



EXEMPLE DE DATAVISUALISATION DANS LE RAPPORT DYNAMIQUE PM

Profil des praticiens

Version Etablissement

PROFIL DES PERSONNELS MEDICAUX

FILTRES

Etablissement

Spécialité (type)

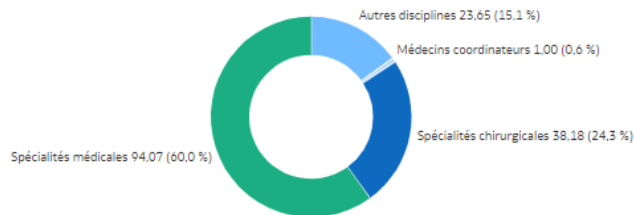
Spécialité (libelle)

Annee demarche

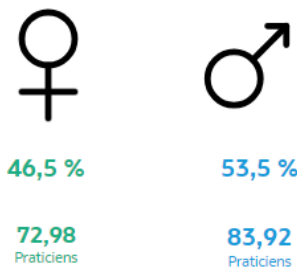
156,90
 Praticiens (en ETP) exerçant

47 Spécialité(s)

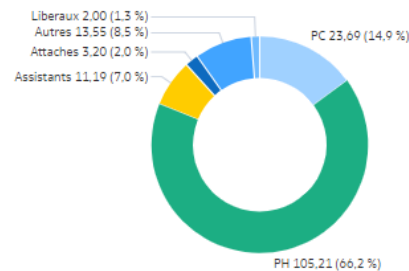
REPARTITION PAR TYPE DE SPECIALITE



REPARTITION PAR SEXE

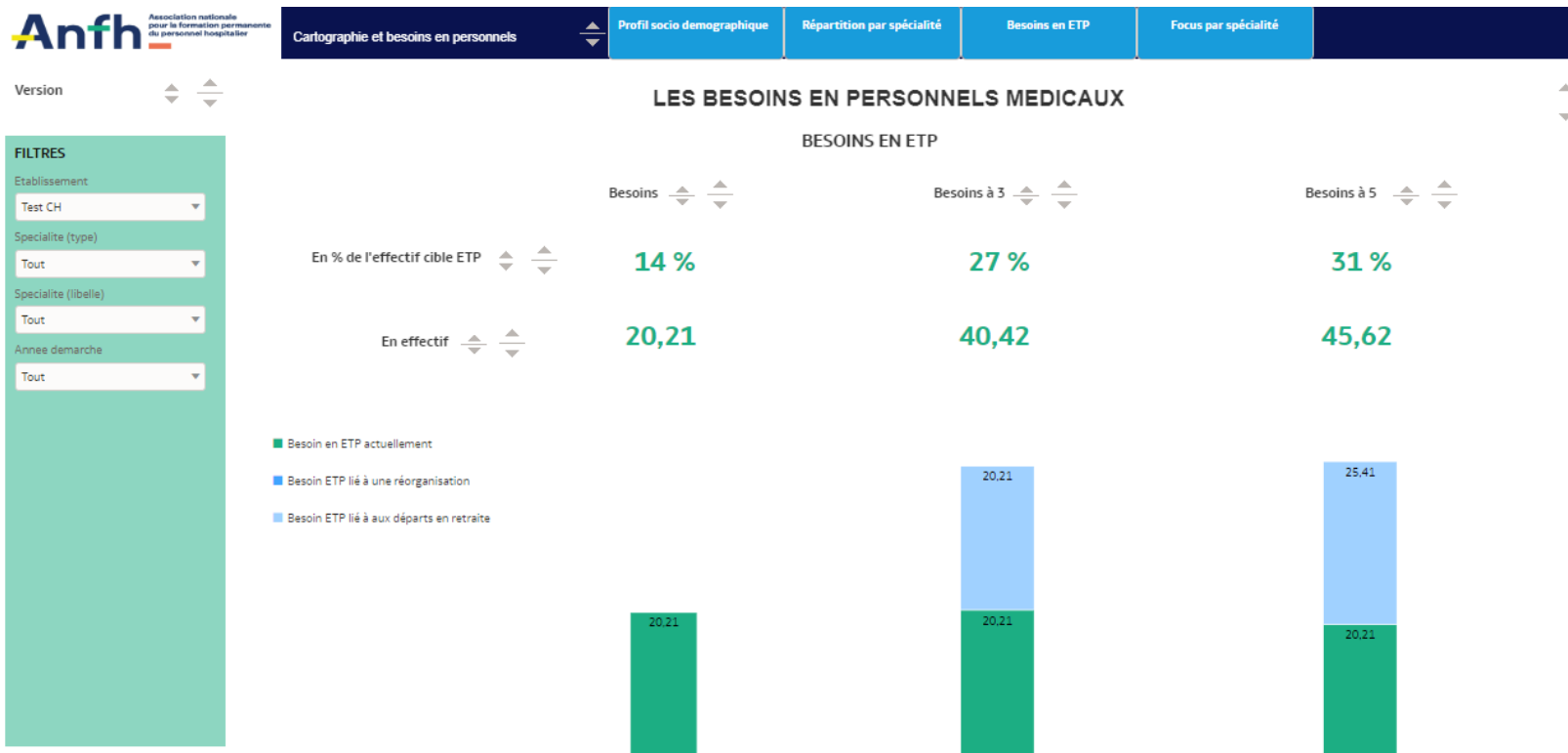


REPARTITION PAR STATUT



EXEMPLE DE DATAVISUALISATION DANS LE RAPPORT DYNAMIQUE PM

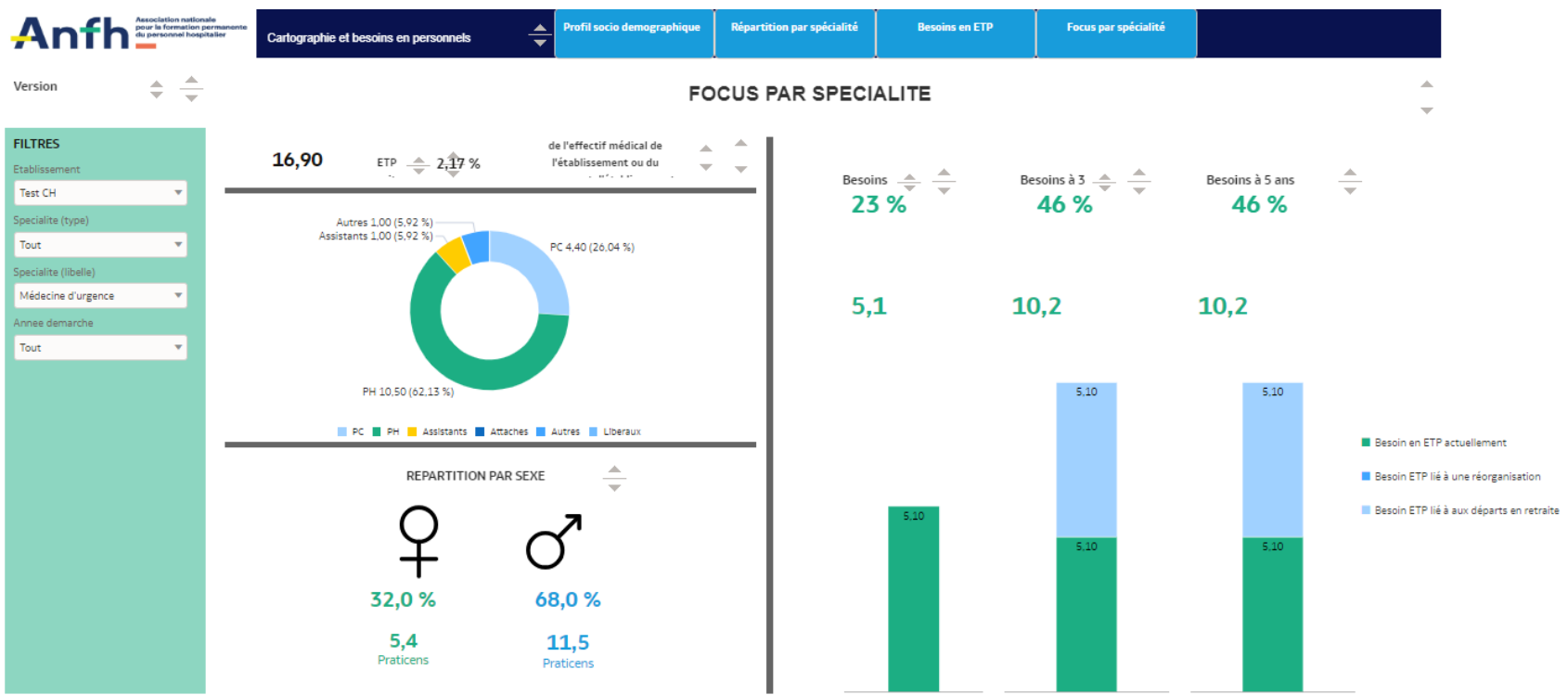
Besoins en ETP



EXEMPLE DE DATAVISUALISATION DANS LE RAPPORT DYNAMIQUE PM

Focus praticiens

MEDECINE D'URGENCE



LES INTERLOCUTEURS BVA, LA HOTLINE DESTINEE AUX ETABLISSEMENTS

La Hotline BVA répondra à toutes les questions des établissements concernant la démarche. Nous sommes notamment à la disposition des établissements pour :

- Expliquer de façon détaillée les étapes de la démarche ;
- Construire le fichier des agents de la FPH (informations demandées, affectation des métiers, avec un accompagnement personnalisé pour les établissements n'ayant jamais réalisé de cartographie) ;
- Préciser les informations à compléter dans le recueil des besoins en personnels médicaux ;
- Transmettre des fichiers (comment déposer un fichier...) ;
- Toutes questions concernant la démarche.

La hotline dédiée à la démarche Métiers-compétences est accessible au :

01 71 16 87 64

La ligne est ouverte du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Ou par mail à l'adresse : metiers-competences@bva-surveys.com

Des questions ? Des réactions ?

Pour toute question suite à cette présentation,
contactez
métiers-compétences@bva-surveys.com